

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

RIVIERE DE DAOULAS

Département du FINISTERE (29) / Commune de DAOULAS (29460)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Pont de Daoulas	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Le pont de Daoulas n'est pas cité sur le Scan Littoral mais la donnée SIG transmise par la DDTM29 (arc en rose sur le Scan Littoral ci-dessous) permet de le localiser. Numérisation côté aval du pont traversant perpendiculairement la rivière à partir de l'Ortho Littorale V2.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

